

1. La MJEP CORMONTREUIL BASKET a pour objet la pratique du basket-ball en compétition pour les catégories de jeunes et de seniors, masculines et féminines. **L'ambition du club est d'élever chaque équipe à son meilleur niveau de compétition et conjointement d'amener chaque joueur (joueuse) à son meilleur niveau de performance.**
2. Le club fournit l'encadrement technique, le matériel (salles, équipements), ainsi que les moyens nécessaires au bon déroulement des entraînements, compétitions et manifestations.
A noter : La gestion du club et son encadrement sont essentiellement assurés par des bénévoles.
Le club est tributaire de la planification de l'accès aux installations sportives sachant que d'autres sections peuvent bénéficier de ces installations.
3. Le basket est une pratique collective qui implique fortement chaque membre du club ainsi que très souvent son entourage. Plusieurs documents (Règlement Intérieur, Guide du Joueur, Guide du dirigeant, Guide de l'Entraîneur) ont été élaborés afin de préciser les engagements et responsabilités de chacun dans le but du meilleur fonctionnement possible de notre section.
4. **L'adhésion au club de basket implique le respect du règlement intérieur de la MJEP CORMONTREUIL et de celui propre à la section BASKET.**
5. Conformément aux statuts de l'association, **tout manquement au règlement expose à des sanctions adaptées.**
6. Chaque adhérent désireux de renouveler ou de prendre une licence à la MJEP Cormontreuil **doit prendre connaissance de ce document.** Aucune demande de licence ne sera formulée à la FFBB en l'absence de l'acceptation de ce document.
7. **Chaque dirigeant, entraîneur et arbitre, qui s'engage pour le club sera licencié aux frais du club. A l'issue d'une saison de bénévolat effective, le chèque de caution sera restitué. Le constat de carence et la décision d'utilisation de la caution sera prise par le bureau. Le club de Cormontreuil recherche une pratique du Basket de qualité. De ce fait, les attitudes et comportements entraînant des sanctions par des arbitres sont contraires aux objectifs du club.**

Les joueurs (à l'exception de la catégorie senior qui dispose d'une règle spécifique) qui écoperont d'une première faute pourront être sanctionnés par le club (les sanctions seront de nature de Travaux d'Intérêt Général pour le club) sans avoir à assumer de coût financier pour cette première fois.

A partir de la deuxième faute sanctionnée sur la même saison, la prise en charge financière totale des sanctions (1^o et 2^o faute) sera demandée au joueur concerné. La question de son maintien au sein du club sera abordée par le bureau du club.

REGLEMENT INTERIEUR MJEPC BASKET

ENTRAINEMENTS

1. Entraînements obligatoires.

Suivant le projet sportif de club, chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements obligatoires. Dans le souci de respect des autres membres de l'équipe, **l'entraîneur doit être prévenu d'une absence justifiée.**

2. Horaires d'entraînements.

-Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés au cours de la saison. La ponctualité est une forme de respect des autres. Ainsi, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires d'entraînements. **En cas d'absence ou retard, il devra prévenir les membres de l'équipe. De même, chaque licencié(e) s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement, avec une tenue de sport adaptée au basket, fournie par le joueur (se).**

3. Présence des adultes aux entraînements.

-L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence de l'adulte responsable. **Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives.** Les adultes s'engagent à respecter les consignes de sécurité qui entourent l'utilisation du matériel avant, pendant et après l'entraînement.

MATCHS

1. Tenue de jeu.

-**La MJEP CORMONTREUIL BASKET met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition.**

-Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement ne doit être dispersé.

-Les couleurs officielles de la MJEP CORMONTREUIL BASKET sont le blanc et bleu. En accord avec le règlement de la FFBB chaque adhérent doit respecter ces couleurs lors d'une compétition.

2. Présences aux matchs.

-**La participation aux compétitions est obligatoire.** Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, **toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.** Lors des matchs à domicile, les membres de l'équipe doivent être présents à l'heure indiquée sur la convocation.

3. Matches à l'extérieur.

-Les parents des joueurs ou joueuses assurent le transport à tour de rôle des autres membres de l'équipe. Le planning des déplacements, du lavage des maillots et de la confection des gâteaux pour les matches à domicile est établi par l'entraîneur ou le dirigeant et doit être suivi et respecté par les parents. Chaque famille doit se faire remplacer en cas d'indisponibilité.

-Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitation, ceintures, nombre de passagers...).

4. Arbitrage et tables de marque.

-La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue de la table de marque est **obligatoire**. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. Les plannings sont affichés dès le lundi précédent la compétition. Toute personne désignée amenée à être indisponible doit impérativement trouver un remplaçant.

5. Respect des autres.

-Les joueurs et joueuses de la MJEP CORMONTREUIL BASKET, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les décisions prises par l'arbitre, les entraîneurs et les dirigeants. Les joueurs et joueuses de la MJEP CORMONTREUIL BASKET, ainsi que leurs parents et ceux qui les accompagnent, s'engagent à respecter les adversaires.

6. Manifestations et tournois.

-Les licencié(e)s et parents peuvent être sollicités pour aider les dirigeants à l'organisation et le fonctionnement des diverses manifestations organisées par la MJEP CORMONTREUIL BASKET.

7. Hygiène.

-Il est fortement conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match.

-Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible à domicile et à l'extérieur.

8. Les vols.

-La MJEP CORMONTREUIL BASKET décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

9. Chèque de Caution (catégorie Sénior)

- Un chèque de caution d'un montant de 80€ sera demandé aux joueurs de la catégorie Sénior, caution qui sera encaissée si le joueur écope de fautes techniques ou disqualifiantes. Toute faute imputable au joueur (en cas de litige, la décision du bureau sera souveraine) sera déduite du montant de la caution. Le solde sera restitué à l'issue de la saison.

- Il est rappelé que l'objectif du club Basket de Cormontreuil est de pratiquer un jeu de qualité (sportif et comportemental). De ce fait, des fautes répétées (>3) entraîneront, d'une part le versement obligatoire d'une nouvelle caution avant de reprendre la participation du joueur au match de championnat. D'autre part, le maintien du joueur au sein du club sera abordé par le bureau.